

Ploemeur, le 13 novembre 2023

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le compte rendu de l'Assemblée Générale du mois d'août 2023.

Dans un but d'économie, nous avons décidé d'y adjoindre l'appel à cotisation (provision sur charges). Vous allez constater que nous avons voté une augmentation de trois euros. La cotisation n'avait pas augmenté depuis plusieurs années. L'état des voiries, suite aux intempéries de plus en plus violentes, vont nécessiter dans un avenir proche de travaux de réfection. Ces travaux sont très onéreux.

Les tempêtes Ciaran et Domingos sont passées sur notre site. Les délégués de quartier et moi-même avons fait le tour du parc afin de vérifier les dégâts. Nous avons contacté les propriétaires concernés. Des portails, des clôtures, des claustras et des volets ont un peu soufferts. Des dégâts ennuyeux mais pas de perte humaine. A ce jour, je n'ai à rapporter qu'un mobil-home fortement endommagé par la chute de branches d'arbre. Je me permets d'attirer votre attention sur vos arbres. Les différentes variations climatiques et tempêtes répétitives cet automne les ont fragilisés. Nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux coups de vent violents, voire de nouvelles tempêtes. Une chute d'arbre ou même de branche peut faire de nombreux dégâts.

Vous trouverez également un courrier, signé par l'ensemble des membres du conseil des syndics, que je vous engage à lire et surtout de comprendre l'importance de rester unis.

Le Conseil des syndics, les délégués de quartier et moi-même restant à votre disposition pour tout complément d'information. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé en cas de nouvelle information.

Je vous dis à bientôt.

Béatrice LE GODEC  
Présidente du Conseil des syndics





Ploemeur, le 25 octobre 2023

Madame, Monsieur,

A la suite de l'assemblée générale du 5 août dernier, la composition du bureau a été modifiée. Vous trouverez ci-joint le nouvel organigramme.

Lors de cette AG, nous avons tout juste atteint le quorum, cela grâce à quelques retardataires, pour que le vote concernant la composition du bureau soit entériné. Tout cela pour vous dire combien de nos 338 adhérents se moquent de L'AFUL ! D'ailleurs, il suffit de tendre l'oreille pour entendre que l'AFUL ne sert à rien. Mais il va falloir changer de temps au verbe, car s'il y a quelques années, la devise des différents bureaux était : « *faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais* », tout cela a bien changé et ceux qui dérogent au cahier des charges sont vite rappelés à l'ordre (quand on a connaissance des déviations...) et surtout contraints de le respecter. Pour ceux qui en douteraient, nous serons ravis de leur donner des exemples.

Mais c'est un long combat parsemé d'injures et de menaces envers des bénévoles qui se lasseront un jour si chacun n'y met pas un peu du sien. Or, dites-vous bien que si les membres de l'AFUL, qui dépensent temps et argent pour vous défendre sont comme vous concernés par cette épée de Damoclès qui flotte au-dessus de nos têtes. S'ils démissionnent, il faudra vous tourner vers un syndic privé.

Or quand on sait que certains renâclent pour payer leur cotisation de 47 euros, il leur faudra quasiment y ajouter un zéro... Sans parler des frais annexes dépendant de l'entretien du site... Sans oublier non plus, que ce syndic n'ira pas perdre son temps à vous défendre auprès de la municipalité de Ploemeur, du préfet, etc...

Alors, à vous de choisir. Soit nous restons unis pour lutter contre la tempête qui nous menace, car la loi Elan n'a malheureusement pas été abrogée, soit tout le monde se moque de l'AFUL. Mais il ne faudra pas venir pleurer après ...

Le bureau de l'AFUL vous prie d'accepter ses salutations distinguées.

Le bureau de l'AFUL

*Original signé par l'ensemble du bureau*